

Décision DB 2023-056

Modification du tableau des effectifs

Le 22 juin 2023, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 21 juin 2023, s'est réuni au siège de la communauté de communes à QUILLAN

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY, Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Jacques GALY, Jacques MAMET Christian SOULA et Bernard VAQUIE

EXCUSES : Elvire ANDREWS, Alfred VISMARA et Mohammed EL HABCHI

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste titulaire d'agent administratif de catégorie C à temps complet au sein du service de l'Urbanisme ;
- Création d'un poste contractuel de catégorie C à temps complet au sein du service des ordures ménagères.

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 modifié portant création de la communauté de communes des Pyrénées audoises,

Vu la délibération du Conseil de la communauté n° DC 2020-047 du 30 juillet 2020 portant délégations au Bureau

Considérant l'intérêt de la collectivité à renforcer le service mutualisé de l'instruction du droit des sols afin de garantir des délais de traitement raisonnables et de respecter les temps de travail des agents concernés,

Considérant l'intérêt de la collectivité à conforter la continuité du service des ordures ménagères par le remplacement sans délai des agents partant à la retraite,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	7	Suffrages exprimés	7
Retraits avant vote	0	Pour	7
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

Article 1 : **ACCEPTÉ** la modification du tableau des effectifs telle que sus présentée ;

Article 2 : **AUTORISE** le Président à signer les documents liés à l'application de cette décision.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 30.06.2023
- ❖ et de sa publication le 30.06.2023